ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
2 mars 2023 à 9 h

1. OUVERTURE
1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 mars 2023

2. ADMINISTRATION
Aucun point

3. FINANCES ET TRÉSORERIE
Aucun point

4. RESSOURCES HUMAINES
4.1 Autorisation de signature – Lettre d'entente CBU#20 – Syndicat des travailleuses et travailleurs cols bleus de la Ville de Sainte-Adèle

5. TRAVAUX PUBLICS
Aucun point

6. SERVICES TECHNIQUES
6.1 Évaluation de rendement – Réfection des infrastructures des rues Valiquette et Maurice-Aveline – GEN-2021-022

7. URBANISME
Aucun point

8. LOISIRS
Aucun point

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE
Aucun point

10. AVIS DE MOTION
Aucun point

11. RÈGLEMENTS
Aucun point

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS
Aucun point

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

Règlement 1265, art.22

Tout membre du public qui pose une question orale doit :

- Débuter son intervention en s'identifiant avec son nom et prénom;
- S'adresser au président en terme poli et ne pas utiliser un langage injurieux, grossier ou diffamatoire;
- Poser une seule question dans un délai maximum de 3 minutes;
- Un membre du public peut poser une nouvelle question seulement après épuisement de la liste des personnes ayant données leur nom, mais également avant la fin du délai prévu pour la période de question.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE
Levée de la séance

(s) Audrey Senécal

Me Audrey Senécal
Greffière et directrice des Services juridiques